

*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

01990

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Maire.

Etaient présents :

Ginette BROYER, Marie Flore CARTIER, Yves DEHECQ, Jean-Marc DUBOST, Jean Pierre GRANGE, Marie-Claude IMBERT, Patrice JANODET, Agnès JUBAN, Sandrine MENDES FERREIRA, Dominique SIMONETTI, Laetitia VANTHOURNOUT, René VERNAY.

Etait absent excusé :

Didier VIEILLARD

Etait absent non excusé :

Fabyen RIGOTTO

Secrétaire de séance :

Madame Dominique SIMONETTI

Nombre de présents :

12 de la délibération n° D2017_011 à D2017_012

Nombre de votants :

12 de la délibération n° D2017_011 à D2017_012

Date de convocation : 28 février 2017

Date de transmission à la préfecture des extraits de délibération : 07 mars 2017

Date de publication du compte rendu : 10 mars 2017

Le Maire ouvre la séance à 20 h

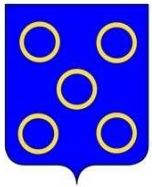
Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du conseil du 06 février 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription aucune réclamation n'est faite.

 - **PLU Intercommunal :**

Le Maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifié dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communauté d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de



COMMUNE DE BANEINS

01990

PLU. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'application ».

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune ne conserve pas sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et décide à l'unanimité de ne pas s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Dombes.

- **DM ajustement de l'encours de la dette du budget principal par le comptable public :**

Monsieur le Maire fait état de la vérification de la concordance entre l'encours au 1^{er} janvier 2016, retrace par l'état de la dette annexé au compte administratif du budget principal de 2016 (550 983,69 €) et le cumul des soldes créditeurs du compte 1641 figurant en balance d'entrée du compte de gestion de l'exercice 2016 (550 983,66 €) a mis en évidence une différence en moins de 0.03 € dans la comptabilité du comptable public.

Le capital restant dû inscrit au compte administratif 2016 étant en concordance avec les contrats d'emprunts en cours conclus entre la commune et les prêteurs, il convient de solliciter le comptable public, pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (opération d'ordre non budgétaire) :

- Crédit du compte 1641 : + 0.03 €
- Débit du compte 1068 : + 0.03 €

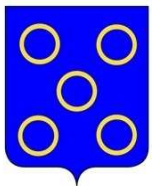
Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité, et décide de solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (par une opération d'ordre non budgétaire)

- Crédit du compte 1641 : + 0.03 €
- Débit du compte 1068 : + 0.03 €

- **DM ajustement de l'encours de la dette du budget assainissement par le comptable public :**

Monsieur le Maire fait état de la vérification de la concordance entre l'encours au 1^{er} janvier 2016, retrace par l'état de la dette annexé au compte administratif du budget assainissement de 2016 (253 702,86 €) et le cumul des soldes créditeurs du compte 1641 figurant en balance d'entrée du compte de gestion de l'exercice 2016 (253 583,31 €) a mis en évidence une différence en plus de 119.55 € dans la comptabilité du comptable public.

Le capital restant dû inscrit au compte administratif 2016 étant en concordance avec les contrats d'emprunts en cours conclus entre la commune et les prêteurs, il convient de solliciter le comptable public, pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (opération d'ordre non budgétaire) :



*Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS*

COMMUNE DE BANEINS

01990

- Débit du compte 1641 : + 119.55 €

- Crédit du compte 1068 : + 119.55 €

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité, et décide de solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (par une opération d'ordre non budgétaire)

- Débit du compte 1641 : + 119.55 €

- Crédit du compte 1068 : + 119.55 €

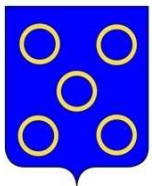
- **RPQS 2016 :**

Monsieur le Maire informe que l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016 sera étudié lors de la prochaine séance de conseil municipal.

-
-  *Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que les Maires de France ont exprimé leur volonté de se mobiliser pour contribuer au débat public à l'occasion de l'élection présidentielle 2017 afin de faire entendre la voix de l'ensemble des territoires en élaborant une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités.*
 -  *Monsieur le Maire informe que seule l'activité fourrière de la SPA (accueil des animaux trouvés) sera supprimée fin 2017 et précise que le refuge de Dompierre sur Veyle reste actif.*
 -  *Monsieur le Maire signale qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, Hélianthe a changé de nom et est devenu l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle usuel « ALEC 01 », l'outil des collectivités pour agir concrètement en faveur de la transmission énergétique à l'échelle départementale et animer les politiques publiques souhaitées par ses partenaires.*
 -  *Monsieur le Maire fait un point sur la réunion avec Monsieur Charpentier sur les travaux d'assainissement pour l'agrandissement de la lagune.*

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Monsieur DUBOST donne compte rendu de la réunion du SCOT.*
- ✓ *Madame IMBERT fait le compte rendu du conseil d'école ainsi que sur les TAP.*
- ✓ *M. GRANGE rappelle que la commémoration du 55^{ème} anniversaire de la guerre Algérie aura lieu le 19 mars à 17 heures à Baneins.*



Mairie de Baneins
Place Jean Durand
01990 BANEINS

COMMUNE DE BANEINS

_____ 01990 _____

- ✓ *Monsieur le Maire signale qu'une commission finances aura lieu le 22 mars 2017 à 17 heures et le 28 mars à 14 heures en présence du percepteur des impôts publics.*
- ✓ *Mme IMBERT fait le compte rendu de la réunion de la commission environnement de la Communauté de Communes de la Dombes.*
- ✓ *Mme SIMONETTI donne les comptes rendu de :*
 - *l'AG du Siea Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain*
 - *du Comité Syndical des Eaux de Montmerle et des Environs du 22 février dernier.*
 - *de la réunion de la commission développement économique du 27 février de la Communauté de Communes de la Dombes.*
- ✓ *Monsieur DEHECQ informe le conseil d'une projection suivie d'un débat sur « vivre ensemble, république, laïcité et croyance » au cinéma de l'Etoile le 09 mars à 20 heures.*
- ✓ *Une randonnée pédestre organisée par le Comité d'Animation aura lieu le dimanche 26 mars à Baneins.*

La séance est levée à 23 h 00.